



Litige vente de voiture " vice caché "

Par **xBENOITXx**, le **08/07/2011 à 19:20**

Bonjour,
Suite à la vente d'une voiture, la personne me contacte 2 mois après pour me signaler un problème technique et demande un remboursement. Nous avons reçu une lettre avec AR nous menaçant que si aucun remboursement n'est effectué, elle aura recours à la justice pour un vice caché. La voiture ne présentait aucun soucis particulier à la vente malgré sa vieillesse naturelle. C'est une Ford Ka vendu 1600 euros. Le problème serait lié à l'accélération (elle ne dépasserait pas les 80 km/h)

Par **pat76**, le **08/07/2011 à 19:33**

Bonjour
C'est une vente de particulier à particulier, donc pas de problème. Lorsque votre acheteur a pris la voiture, je pense qu'elle devait dépasser les 80 km/h. sinon pourquoi avoir attendu 2 mois pour vous signaler le fait.
laissez votre acheteur engager une procédure, il ne gagnera pas.

Par **xBENOITXx**, le **09/07/2011 à 07:11**

bonjour,
merci de votre attention!
Dois-je répondre à sa lettre? (si oui quelle type de lettre ?)
Elle me dit que le mécanicien lui aurait dit que la voiture aurait été accidenté auparavant car le radiateur est trop près du bloc moteur. Aucun accident à notre connaissance!
S'il y a expertise, Dois-je être présent ? Quels sont les délais ? Que se passe-t-il si les délais ne sont pas respecté?
Encore merci de votre gentillesse.
Cordialement

Par **pat76**, le **09/07/2011** à **14:24**

BonjourrrnVous ne répondez pas à la lettre, c'est simplement l'avis d'un mécanicien donné oralement. Si votre acheteur veut faire expertiser la voiture, libre à lui, mais je vous le répète, pourquoi a-t-il attendu 2 mois pour se plaindre?

Par **xBENOITXx**, le **09/07/2011** à **15:17**

Merci pour vos réponses!rnJe l'ai eu au téléphone, je lui ai expliqué qu'en aucun cas nous avons l'intérêt de lui rembourser le véhicule et que si elle avait l'intention de lancer une procédure juridique, nous restons à sa disposition.rnrnMerci pour votre attention, c'est agréable de pouvoir avoir un avis précis de la chose.

Par **alterego**, le **09/07/2011** à **16:30**

BonjourrrnOn ne peut qu'être d'accord avec les réponses qui vous ont été données.rnrnQuant aux supposées affirmations du professionnel, soit votre acquéreur vous bluffe, soit le professionnel sans scrupule, maladie contagieuse dont sont atteintes certaines corporations, tente de lui faire supporter des frais de réparation sans rapport. rnrnNe craignez pas une expertise pour vice caché, surtout sur un véhicule qui a probablement fait son temps.rnrnCordialement